Compétitivité de l'industrie européenne: mise en oeuvre d'un programme d'actions communautaires

1995/0081(CNS) - 22/02/1996 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission prend en compte la plupart des amendements adoptés par le Parlement européen. Les modifications du projet de décision ont pour effet de clarifier la portée et les objectifs de la décision, notamment en ce qui concerne les parties intéressées, l'importance des investissements immatériels, l'apport du marché intérieur et la contribution de la politique de cohésion économique et sociale.